



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 14 octobre 2021

COVID 19 : La préfète de la Loire prend des mesures d'allègement du port du masque en extérieur, tout en appelant au maintien de la vigilance et de l'application stricte des consignes sanitaires.

Catherine Séguin, préfète de la Loire, a pris le 14 octobre 2021 un arrêté visant à lever certaines restrictions concernant le port du masque de protection pour les plus de 11 ans, à compter du 18 octobre jusqu'au 15 novembre 2021.

Ces mesures sont rendues possibles grâce à une situation sanitaire améliorée, avec un taux d'incidence qui est passé depuis près de deux semaines consécutives sous le seuil du premier niveau d'alerte (50 cas pour 100 000 habitants). Le taux d'incidence s'élève désormais à 28.8 sur la période du 4 au 10 octobre et le taux de positivité à 0,8 % pour l'ensemble du département.

Cette amélioration permet l'allègement de certaines contraintes réglementaires, et doit beaucoup à l'effort exceptionnel consenti pour encourager la vaccination auprès de la population. Aujourd'hui dans la Loire, ce sont 584 953 Ligériens qui sont vaccinés, soit 76,5 % (1ère et 2ème injection). La préfète de la Loire salue la forte mobilisation de l'ensemble de la population dans la lutte contre la Covid-19.

L'arrêté préfectoral n° 108-2021 du 14 octobre 2021 prévoit ainsi que le port du masque ne sera plus obligatoire dans les ERP extérieurs ou les espaces de plein-air, qu'ils soient soumis au passe sanitaire (ex : stades) ou qu'ils soient libres d'accès (brocantes, foires, vide-greniers, marchés...).

Cependant, pour l'ensemble de ces sites extérieurs non soumis à passe sanitaire, en cas de forte affluence ou de concentration de personnes, avec impossibilité de faire respecter les distances sociales et les gestes barrières (lavage régulier des mains), le port du masque reste fortement recommandé.

Dans les ERP couverts (commerces, salles de spectacles,...), qu'ils soient soumis ou non au passe-sanitaire, le port du masque reste obligatoire au moins jusqu'au 15 novembre prochain, conformément aux conclusions du Conseil de défense du 07 octobre 2021.

Enfin, si la situation sanitaire s'améliore dans la Loire, nous savons que les risques de recrudescence et de propagation virale augmentent avec la baisse des températures, et l'émergence de nouveaux variants est toujours possible. Ainsi, la vigilance doit rester de mise et les Ligériennes et Ligériens sont invités à rester prudents et à respecter strictement les gestes barrières et la réglementation sanitaire en vigueur.

La vaccination doit également se poursuivre et il est rappelé à cet effet qu'un schéma vaccinal complet est requis pour permettre de se protéger des formes graves du virus. Pour les plus de 65 ans, un rappel (3ème injection) doit être en outre réalisé.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète de la Loire remercie et salue à cette occasion l'ensemble des services de l'État, de l'ARS, des personnels soignants, les pharmaciens, les sapeurs-pompiers, les associations, notamment de protection civile, les Maires et différents élus de la Loire, les agents des collectivités qui s'impliquent dans l'animation ou le gardiennage des centres de vaccination, qui, par leur contribution active et déterminante, rendent possible la mise en œuvre rapide de cette campagne vaccinale exceptionnelle.

Une campagne qui n'est pas terminée et doit se poursuivre avec la contribution et la mobilisation de tous. Car c'est par la vaccination que la sortie de crise sera possible.

Vous trouverez sur le site internet des services de l'État (www.loire.gouv.fr) la liste des centres ouverts, en complément de l'action menée par les pharmaciens et les médecins libéraux du département.

Cabinet de la préfète

Tél : 04 77 48 48 06

Mél : communication@loire.pref.gouv.fr